NATIONS
UNIES

A S

Assemblée générale Conseil de sécurité

Distr.
GENERALE

A/41/758
S/18421
23 octobre 1986
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

ASSEMBLEE GENERALE
Quarante et unième session
Point 33 de l'ordre du jour
POLITIQUE D'APARTHEID DU GOUVERNEMENT
SUD-AFRICAIN

CONSEIL DE SECURITE
Quarante et unième année

Lettre datée du 23 octobre 1986, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent du Botswana auprès de l'Organisation des Nations Unies

J'ai l'honneur de vous transmettre ci-joint le communiqué de presse publié par mon gouvernement au sujet des incursions que des éléments de l'armée sud-africaine ont effectuées dans mon pays.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de ce communiqué de presse comme document de l'Assemblée générale, au titre du point 33, et du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur et Représentant permanent,

(Signé) Legwaila J. M. J. LEGWAILA

86-26934 7835T (F

ANNEXE

Communiqué de presse publié le 21 octobre 1986
par le Gouvernement du Botswana

1. Le lundi 20 octobre 1986, à l'aube, des éléments de l'armée sud-africaine ont pénétré à l'est du Botswana près du village de Tsetsebjwe, à une vingtaine de kilomètres de la frontière avec l'Afrique du Sud. Ces troupes avaient été amenées sur le sol du Botswana par quatre hélicoptères. Une pièce d'équipement militaire a été trouvée. Une opération ultérieure des forces armées du Botswana a permis de déterminer où les troupes s'étaient déployées ainsi que le point d'atterrissage des hélicoptères.

2. Auparavant, des activités aériennes sud-africaines avaient été signalées par des patrouilles de gardes frontière du Botswana le dimanche 19 octobre 1986, notamment des vols de reconnaissance jusqu'à 60 kilomètres à l'intérieur de l'espace aérien du Botswana, dans la région de l'est également.

3. En outre, la présence de soldats sud-africains a été signalée à la ferme de Talana (zone de Tuli) à l'intérieur du territoire du Botswana le dimanche 19 octobre 1986 dans l'après-midi. Les intrus ont par la suite retraversé la frontière de leur pays.

4. Le Gouvernement du Botswana a protesté auprès des autorités sud-africaines contre ces violations flagrantes de la souveraineté et de l'intégrité territoriale du Botswana.